



PROTOCOLE SANITAIRE AU LYCEE AUBRY

Ce protocole sanitaire prend appui sur le protocole de l'Education Nationale et le protocole de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Il s'applique à tous les usagers du Lycée.

Le protocole sanitaire national prévoit :

- Un nettoyage et une désinfection des locaux et matériels.
- Le maintien de la distanciation physique est maintenu dès lors qu'il est possible.
- L'application des gestes barrière.
- Le balisage des zones et espaces de circulation.
- Le port du masque.
- Une formation des personnels et des élèves.

Organisation Générale

SURVEILLANCE D'EVENTUELS SYMPTOMES

La prise de température de l'élève doit être faite par la famille avant le départ au Lycée. Si cette température est supérieure à 38° ou en cas de symptômes (toux, sensation de fièvre, difficultés respiratoires, essoufflement, éternuements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, perte du goût ou de l'odorat,...), y compris dans la famille, l'élève doit rester chez lui et contacter un médecin.

Les personnels procèdent de la même manière.

LE PORT DU MASQUE est obligatoire pour tous dès le franchissement de l'entrée du Lycée dans les bâtiments et espaces extérieurs, sauf incompatibilité avec l'activité (prise de repas, pratique sportive).

Les familles des élèves demi-pensionnaires devront prévoir 2 masques (quel que soit le type), ainsi qu'un sac plastique par masque pour couvrir la journée de cours. Le changement de masque se fera après le repas.

Pour les externes, le changement de masque se fera au retour au Lycée, en début d'après-midi, sous la responsabilité des familles.

En cas de difficulté à fournir les masques par la famille, celle-ci devra en informer le Lycée.

LE LAVAGE DES MAINS est obligatoire pour les élèves et les adultes.

Ce lavage doit être régulier et au minimum : à l'entrée au Lycée, avant chaque repas et passage aux toilettes, ainsi qu'avant la sortie du Lycée ou dès l'arrivée à son domicile.

L'ACCUEIL DES ELEVES

Dès finalisation du protocole, une communication sera faite aux membres de la communauté éducative.

L'amplitude horaire de l'accueil est inchangée mais avec une organisation des arrivées à la restauration par classes entre 11h30 et 13h. A la pause méridienne, les externes quitteront l'établissement conformément au règlement intérieur.

LES SALLES DE CLASSE sont attribuées à des groupes classes ou filières. Aucun changement de salle ne peut être autorisé sans accord de la Direction. A l'entrée de la salle de classe, du gel hydro alcoolique est à disposition pour le lavage des mains. Pour certaines salles de classes dotées d'un point d'eau (salles de sciences, ateliers,...), du savon et des essuie main en papier seront à disposition, si nécessaire.

Les salles de classe devront être aérées durant 15mn toutes les 2 heures : avant l'arrivée des élèves, aux récréations, à la pause méridienne.

Les portes des classes devront rester ouvertes durant les cours et seront fermées à clé par les enseignants à la fin des cours.

LES ATELIERS

Sous l'autorité des enseignants, les élèves devront se laver les mains à l'entrée dans les ateliers et le plus souvent possible.

LES VESTIAIRES

Les vestiaires sont remis en service ; il faut privilégier le lavage des mains avant et après chaque passage dans ces locaux.

LE CDI

Il sera utilisé par tous selon le protocole et selon l'organisation mise en place par le professeur documentaliste.

LA SALLE D'ETUDE

Celle-ci est mise à disposition selon les besoins, par la Vie scolaire.

LES MOUVEMENTS D'ELEVES =

PORTAIL :

Le portail d'entrée du Lycée sera ouvert à 7h45. Il permet de gérer le flux d'entrée et le flux de sortie (séparation avec chaînes).

Les entrées se font au niveau du portail PMR (maintenu ouvert) et les sorties par un accès dégagé à côté des portiques.

Les portiques sont encore inutilisables mais seront remis en service dès que possible.

Le lavage des mains est obligatoire avant d'aller dans la cour ou dans les classes et ateliers : points avec gel hydro alcoolique, points d'eau dans les WC et hall.

Les externes ne pourront rentrer et sortir qu'une fois par demi-journée ; les demi-pensionnaires et les internes entrent le matin et sortent à la fin de leur cours. Tout élève retardataire devra sonner au niveau de l'entrée, au service Vie scolaire.

Toute sortie à partir de 15h30 sera définitive.

RANGEMENT DANS LA COUR :

Les élèves à leur entrée dans le Lycée doivent se rendre dans la cour élèves, en passant par le hall, puis par la porte donnant sur l'estrade extérieure. Ils se rangent sur la zone réservée à leur classe.

DEPLACEMENTS DANS LES COULOIRS ET ESCALIERS :

Les professeurs vont chercher leurs élèves dans la cour et empruntent les cheminements imposés dans les couloirs et escaliers, parfois en sens unique.

LES RECREATIONS :

Le port du masque est obligatoire à l'extérieur, dans l'enceinte du Lycée. Il est obligatoire aux abords du Lycée.

5 zones de récréation :

- Cour Elèves pour l'enseignement général, la Mode et la Tapisserie.
- Arrière atelier Menuiserie pour les élèves de cet atelier.
- Arrière Lycée vers Bourbre pour la MEI et la MELEC.
- Arrière Lycée vers portail EPS pour l'atelier Productique.
- Parking Mécanique Auto pour les ateliers Serrurerie, Carrosserie et mécanique Auto.

LES ZONES INTERDITES AUX ELEVES :

Elles sont délimitées par balisage et des affiches y sont apposées.

L'accès à la Vie scolaire et à l'Administration est interdit aux **groupes** d'élèves.

LE MATERIEL =

POUR TOUS :

L'échange de matériel entre les élèves doit être limité.

Le transfert de matériel et d'objets entre le domicile et le Lycée doit se limiter au strict nécessaire.

POUR LES ADULTES :

De l'alcool ménager et de l'essuie main seront à mis disposition pour désinfecter le matériel commun (PC,...).

La Restauration

Afin de favoriser la distanciation physique et pour garder la distance d'un mètre entre chaque convive, la moitié des chaises est enlevée.

Un planning précis de passage des élèves au self est mis en place.

POUR LES ELEVES :

Les élèves devront passer avec leur masque par le Forum, puis la Cafétéria pour se laver les mains avant de rejoindre l'entrée du self. La borne de distribution des plateaux est en service : chaque élève devra obligatoirement avoir sa carte d'accès au self. Les élèves n'ayant pas de carte devront attendre 13h pour passer au self (sauf cas particulier).

Les fontaines à eau sont remises à disposition, avec du gel hydro alcoolique à côté pour se laver les mains avant usage.

Le micro-ondes n'est pas utilisable.

Le port du masque est obligatoire à chaque déplacement dans le self.

Le lavage des mains est obligatoire, avant de remettre un masque propre, après le repas.

POUR LES ADULTES :

Les agents de la Région Auvergne-Rhône Alpes, ainsi que les AED, déjeuneront à 11h, afin d'assurer le service ensuite.

Tous les adultes peuvent déjeuner au self, selon le nombre de places disponibles. Les réfrigérateurs, les fours à micro-ondes, les bouilloires, les distributeurs de boissons,...ne sont plus accessibles.

L'usage des cafetières est autorisé, avec un strict respect des règles d'hygiène.

Un personnel qui souhaite apporter son propre repas le peut. Il doit le conserver dans une glacière et ne peut pas le partager avec d'autres. Les boissons peuvent être apportées dans une thermos.

La personne qui souhaite apporter son repas devra aller au self et prendre un plateau spécifique (hors la borne d'accès) : pas de repas posé directement sur la table.

Un recensement des personnels souhaitant déjeuner est en cours de réalisation.

Les Personnels

Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée et à la sortie du Lycée, ainsi que les cas listés au début de ce protocole.

L'entrée des personnels de service se fait dans les conditions habituelles, avec désinfection des mains au gel hydro alcoolique en plus.

L'entrée des personnels enseignants et non enseignants se fait à l'entrée principale du Lycée, en suivant le balisage.

Personnels Région =

Ils ont un emploi du temps, avec heures d'arrivée et de départ décalées, pour ne pas occuper les vestiaires en même temps. Ils ont reçu de la Collectivité Territoriale un kit de gels hydro alcoolique et de masques.

Ils ont été formés aux gestes barrières.

Loge =

Il est interdit à quiconque d'entrer dans la loge, en dehors du personnel autorisé.

Les copies, demandées par les enseignants, doivent être en nombre limité et être anticipées (pas de distribution le jour même).

Personnels Enseignants =

La salle des Professeurs est ouverte à tous, avec le port du masque obligatoire.

Du gel hydro alcoolique sera disponible à l'entrée principale.

L'autre accès, par l'administration, est condamné.

Un produit désinfectant sera mis à disposition vers les salles de travail (copieur partagé, PC, téléphone interne,...).

Personnels Vie Scolaire =

Les bureaux sont interdits d'accès. La capacité d'accueil est de 2 AED en Vie scolaire ; 1 AED dans l'annexe.

Le bureau de Mme Vanhecke est limité à une personne.

Le bureau de Mme Devauraz est limité à 3 personnes (dont 2 du côté de la table de réunion).

Personnels Santé =

Nous sommes toujours dans l'attente du remplacement de Mme Pasdrmadjian, infirmière scolaire.

L'organisation arrêtée depuis le départ de Mme Pasdrmadjian reste valable.

Tout élève qui demande à se rendre à l'infirmierie doit être informé qu'en l'absence d'infirmière, il sera systématiquement demandé aux parents de venir chercher leur enfant ou il sera fait appel aux pompiers pour évacuer l'élève.

Personnels Service Social =

Les horaires de présence de Mme Nicolle sont inchangés.

Personnels Administratifs =

Les collègues devront privilégier les appels téléphoniques ou les dépêches et mails. Un produit désinfectant sera mis à disposition à côté du copieur partagé.

Personnels de Direction =

Privilégier les appels téléphoniques pour joindre l'équipe de direction.

Les Usagers et Autres Personnes extérieures

Tous les visiteurs doivent se présenter à la Loge. La personne en charge de l'accueil devra contacter le service demandé et faire attendre le visiteur au point de rendez-vous, situé en salle polyvalente.

Le personnel concerné viendra répondre à la personne extérieure à l'accueil, en ayant eu connaissance de la demande.

On évitera de faire entrer des visiteurs extérieurs dans les bureaux.

Discipline

Tout élève ne respectant pas ce protocole sanitaire se verra renvoyé chez lui, après appel à la famille.

Protocole en cas de suspicion d'un cas de Covid 19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un élève (toux, sensation de fièvre, difficultés respiratoires, essoufflement, éternuements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, perte du goût ou de l'odorat,..), la Vie scolaire sera alertée afin qu'elle prenne en charge l'élève et avertisse la direction.

Il sera immédiatement isolé, avec un masque et dans le strict respect des gestes barrières, dans une pièce dédiée (bureau Médecin Scolaire, en secteur Infirmierie). Les parents seront immédiatement contactés ; ils doivent venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais et prendre contact avec leur médecin traitant.

La procédure est la même dans le cas d'apparition de symptômes chez un personnel.

Protocole Formation Continue

Toute personne en lien avec la Formation continue est tenue au respect du protocole du Lycée Aubry et toutes les personnes concernées devront respecter le sens de circulation.

Les formations seront assurées le mercredi (journée) également.